

	C	R
	T	A

Les nouveaux décrets en basse tension

Les nouveaux décrets en basse tension

Évolution du décret du 14 novembre 1988 et de la publication UTE C 18-510

Le décret 88-1056 du 14 novembre 1988 est abrogé et remplacé par 4 nouveaux décrets depuis le 1^{er} juillet 2011 :

Décret 2010-1017 Obligations des maîtres d'ouvrage

Décret 2010-1016 Obligations des employeurs

Décret 2010-1018 Prévention des risques électriques

Décret 2010-1118 Opérations effectuées sur les installations
électriques ou dans leur voisinage

La publication de la norme UTE C 18-510 concernant les habilitations électriques et résultant de ces nouveaux décrets est prévue au 1^{er} trimestre de 2012. En attendant la norme actuelle s'applique. Les personnes habilitées récemment conservent leur habilitation pendant 3 ans avant de se recycler à la nouvelle norme.

Identification	Page
Electricité les nouveaux décrets.doc	2

Décret 2010-1017 fixant des obligations des maîtres d'ouvrage

(décret en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2010)

Article R. 4215-1 à 17

La conception des ouvrages doit intégrer la sécurité des travailleurs

Le maître d'ouvrage doit concevoir et réaliser les installations électriques des bâtiments, destinés à recevoir des travailleurs, conformément aux dispositions du présent décret.

Objectifs :

La santé et la sécurité des travailleurs par la prévention des risques de:

- choc électrique par contact direct ou indirect
- brûlure électrique
- incendie d'origine électrique
- explosion d'origine électrique
- ...

Décret 2010-1016 fixant les obligations des employeurs

(décret en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011)

Articles R. 4226-1 à 21

Les installations visées sont:

- toutes les installations électriques situées dans l'établissement, temporaires ou non
- les installations temporaires situées hors de l'établissement (chantiers par exemple)

Objectifs :

- maintenir les installations en conformité avec les règles qui leur sont applicables
- surveiller et maintenir les installations en bon état
- vérifier ou faire vérifier les installations

Identification	Page
Electricité les nouveaux décrets.doc	3

Les nouveaux décrets en basse tension

Décret 2010-1018 relatif à la prévention des risques électriques

(décret en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011)

Articles R. 4324-21 / R. 4535-11 et 12 / R. 4722-26 à 30 R. 4724-19

Fixe les dispositions applicables aux

- travailleurs indépendants
- employeurs

qui exercent directement une opération sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Les contrôles électriques se font sous l'égide de l'inspection du travail par un organisme accrédité

Décret 2010-1118 relatif aux opérations effectuées sur les installations électriques ou dans leur voisinage

(décret en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011)

Article R. 4544-1 à 11

Ce décret concerne les opérations sur des installations électriques (travail sous tension) ou dans leur voisinage (30 cm autour des pièces nues en basse tension) Les installations concernées peuvent être visées par la réglementation du travail ou une autre réglementation

- véhicules électriques
- éclairage extérieur
- bâtiments d'habitation
- machines industrielles
- ...

(Sauf installations de distribution électrique et installations de traction électrique)

Les travaux sous tension doivent rester exceptionnels

Les travaux au voisinage de la tension doivent être limités au profit de travaux hors tension (équipement consigné)

Identification	Page
Electricité les nouveaux décrets.doc	4

Les nouveaux décrets en basse tension

L'employeur doit :

- s'assurer que le salarié a reçu une formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques et des mesures de sécurité à prendre
- délivrer, maintenir et renouveler le titre d'habilitation dans le respect des conditions définies dans la norme (recyclage recommandé tous les 3 ans)
- remettre un recueil d'instructions générales de sécurité (carnet d'habilitation) complété éventuellement par des instructions de sécurité

Les travaux sous tension ne peuvent être entrepris que sur ordre écrit, du chef d'établissement dans lequel ils sont effectués, avec justification de la nécessité de travailler sous tension

L'habilitation pour les travaux sous tension est délivrée après certification du salarié par un organisme de certification accrédité par le COFRAC

Identification	Page
Electricité les nouveaux décrets.doc	5